

PRISM : Fleur Pellerin distingue espionnage et surveillance

Publiées par l'hebdomadaire allemand [Der Spiegel](#), les allégations d'espionnage de l'Union européenne par l'Agence de sécurité nationale américaine (NSA) dans le cadre de son [programme de surveillance](#) des données et communications électroniques (PRISM), font réagir Paris.

Alors que la ministre de la Justice **Christiane Taubira** a évoqué un « acte d'hostilité inqualifiable » si les faits étaient avérés, **Fleur Pellerin**, ministre chargée de l'Économie numérique, a préféré jouer l'apaisement.

L'espionnage n'est pas la surveillance généralisée

« Il faut distinguer deux choses : il y a l'affaire d'espionnage des institutions européennes ou des postes diplomatiques, et ça, ce n'est pas vraiment la première fois que ça arrive dans l'Histoire [...] même si ce n'est pas un acte amical de la part d'une puissance amie », a déclaré la ministre lundi 1er juillet sur [BFMTV](#), évoquant « ce même type d'événements pendant la guerre en Irak ».

« Ce qui me paraît particulièrement choquant, si ça devait être avéré, c'est le dispositif qui a été mis en place de surveillance généralisée [...] des populations. C'est une affaire complètement différente de l'affaire d'espionnage, c'est beaucoup plus grave », a-t-elle ajouté.

Révélé par un ancien agent du renseignement américain, **Edward Snowden**, le programme PRISM de la NSA est défendu par le Président des États-Unis, **Barack Obama**, au titre de la sûreté nationale et de la lutte antiterroriste, mais pas de la guerre économique...

Vers une suspension du traité de libre-échange ?

Interrogée sur l'opportunité de représailles, comme la suspension des négociations sur le traité de libre-échange UE – U.S., la ministre a déclaré : « non, je crois qu'il ne faut pas mélanger les sujets à ce stade » car « d'un côté, vous êtes dans une négociation commerciale [...], de l'autre, dans une affaire d'ordre diplomatique et politique ».

Dans ce contexte, l'affaire liée au programme classifié de la NSA devrait être « gérée de manière diplomatique ». Les États-Unis se sont d'ailleurs engagés à répondre par cette voie aux pays et autorités, dont la Commission européenne, l'Allemagne et la France, qui ont demandé « des explications précises ».

Ce serait l'occasion, a souligné Fleur Pellerin, de mener une réflexion sur le statut juridique des lanceurs d'alerte (« whistleblowers »). « Ce sujet qui, pour l'instant, est une zone grise du droit international public. »

Voir aussi

[Surveillance « Made in NSA » : Google monte au créneau](#)

[StopWatching.U.s : Mozilla contre-attaque PRISM](#)